



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue le mercredi 2 juin 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile ainsi que de mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il mentionne également que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

Il souligne la présence de messieurs Stéphane Labrie, attaché politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

CA 21-06-02-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 32.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-06-02-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 5.1.2.5 « Achat de 21 drapeaux chez Tecnima VL inc. (5 drapeaux du Québec, 11 drapeaux de l'emblème héraldique et 5 drapeaux *Fièremment Vaudreuil-Soulanges*) pour le pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 1 938,48 \$ incluant les taxes applicables : autorisation », 5.2.6 « Assemblée publique et mesures COVID 19 : information », 5.2.7 « Bail entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS) pour le 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe : positionnement » et 5.2.8 « Mandat au directeur général dans le cadre de la poursuite de la Ville de Vaudreuil-Dorion : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Achat et l'installation de deux batteries de remplacement par le groupe CLR pour le réseau de radiocommunication de la MRC pour le site d'antenne de Rigaud au coût de 758,84 \$, incluant les taxes	CA 21-04-07-14	Les installations ont été effectuées le 11 mai dernier.
Renouvellement de l'abonnement annuel d'activation de précision centimétrique pour le service de GPS du service info territoire de la MRC	CA 21-04-07-26	Complété.
Renouvellement de l'hébergement des métadonnées de Jmap et des données d'outils de gestion à Géomont pour l'année 2021 pour un montant maximum de 1 200 \$ incluant les taxes	CA 21-04-07-27	Complété.
Achat d'un moniteur et d'une imprimante couleur pour le préfet, d'un protège câble et de 3 casques d'écoute pour le télétravail au montant de 757 \$ avant taxes	CA 21-05-05-08	Le protège câble a été reçu et installé dans le bureau de la CACVS. Les trois casques, l'imprimante et le moniteur sont à venir.
Achat d'une banque de 80 hres de services professionnels d'ESRI Canada pour la réalisation du projet de mise en place des applications web pour la diffusion des données cartographiques sur le serveur géomatique MRC – phase II	CA 21-05-05-09	En cours.
Migration de l'unité NAS (serveur de stockage réseau) vers le centre de données de la MRC visant la pérennité des informations géospatiales au montant forfaitaire de 4 075 \$, avant taxes ainsi que des frais de 382,49 \$ par mois, avant taxes pour le stockage des données	CA 21-05-05-10	En cours.
Achat et installation d'affichage pour le changement d'horaire et la voie double à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par St-Clet Design au montant de 422,90 \$ avant taxes	CA 21-05-05-11	Installation complétée.
Réalisation d'un entretien des unités de climatisation à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Climatisation Maurice Leclerc et fils inc. au montant de 487,50 \$ avant taxes	CA 21-05-05-12	Planification de l'entretien en cours.
Renouvellement de l'abonnement annuel à le Réseau d'information municipale pour la MRC pour l'année 2021-2022 au montant de 575 \$ plus taxes	CA 21-05-05-13	Le renouvellement est effectué et la facture payée.
Renouvellement de l'adhésion de la MRC à l'Agence de géomatique de la Montérégie (Géomont) pour l'année 2021 au montant de 20 \$ incluant les taxes	CA 21-05-05-14	En cours.
Projet sur les eaux souterraines - adhésion de la MRC à l'Institut de validation des données (IVADO) au montant de 1000 \$ par année, pour les années 2021 à 2025 afin de soutenir les projets de recherche et leurs financements	CA 21-05-05-15	L'adhésion est confirmée auprès d'IVADO. Nous recevrons un projet d'entente que nous aurons à signer. La facture n'a pas encore été reçue.
Octroi de contrat à l'organisme le Carrefour de l'espoir pour un service de collecte sur appel des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures, du 1er juin 2021 au 31 mai 2022, pour un montant maximal de 5 000 \$	CA 21-05-05-21	Contrat octroyé.
Octroi de contrat pour la fourniture de conteneur, levée et valorisation du carton dans le Réseau des écocentres, du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, pour un montant maximal de 19 000 \$ avant taxes	CA 21-05-05-22	Contrat en processus de signature.
Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – modification de modalités (dates)	CA 21-05-05-23	Avenant signé et retourné au FLI.
Renouvellement du contrat d'assistance technique et d'utilisation pour le progiciel Ultima avec la firme Coginov, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 au montant de 3 127,32 \$ avec les taxes	CA 21-05-05-24	Bon de commande approuvé, le contrat a été signé et la facture est en processus de paiement.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021 : ADOPTION

CA 21-06-02-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 5 mai 2021 tel que présenté avec la correction suivante apportée au 5.1.4.2 :

d'autoriser l'achat d'une banque de 80 heures pour les services professionnels d'ESRI Canada pour la réalisation du projet de mise en place des applications web pour la diffusion des données cartographiques sur le serveur géomatique de la MRC – phase II : intégration des orthophotos et création d'un site web principal du service Info territoire pour un montant maximum de 11 200 \$ avant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2021 : ADOPTION

CA 21-06-02-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 21-06-02-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-06-02 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-06-02, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



5.1.2 ACHATS, FRAIS DE SERVICE OU ENTRETIEN

5.1.2.1 ACHAT ET IMPRESSION DE 21 000 CONSTATS D'INFRACTION CHEZ IMPRIMERIE CONTINUUM À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU MONTANT DE 13 335 \$ (PLUS LES TAXES APPLICABLES) : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin mentionne que puisque la cour municipale régionale ne pouvait se permettre de manquer de constats d'infraction, il a procédé à l'autorisation de l'achat vertu du règlement de délégation.

CA 21-06-02-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à approuver et signer la soumission de *Imprimerie Continuum*.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 ACHAT DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT ET DE LA LICENCE « QSC CORE 110F » POUR LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE AU MONTANT DE 5 985 \$ AVANT TAXES : ENTÉRINEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin informe qu'il s'agit d'une dépense d'urgence qui a dû être effectuée en lien avec une panne du système d'enregistrement. Il mentionne être intervenu à la demande du juge, l'honorable Gilles Chaloux.

CONSIDÉRANT QUE le système d'enregistrement des séances de cour a été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE le matériel d'enregistrement nécessite l'acquisition de la licence utilisateur;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien convenu avec Simplevu Inc.;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 414;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'entériner l'achat du système d'enregistrement et de la licence « QSC Core 110F » pour la cour municipale régionale (CMR) au montant de 5 985 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.3 ACHAT DE BOÎTES GO ZÉRO DE MEDSUP CANADA POUR LA RÉCUPÉRATION DES MASQUES DE PROCÉDURES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES ET AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC POUR UN MONTANT DE 3 500 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-04-14-05 autorisant l'achat de boîtes de recyclage « Go Zero » de l'entreprise Medsup Canada afin de permettre la récupération des masques médicaux dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service est bien utilisé par les citoyens du territoire et que les boîtes sont pleines ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT que le programme Go Zéro de Medsup Canada offre des boîtes de plus grand format, soit 150 L (2000 masques) pour 250 \$ et 1000 L (15 000 masques) pour 1 750 \$, livraison et retour inclus;



CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'achat d'une boîte Go Zéro de 1000 L pour l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et de 5 boîtes de 150 L pour les autres emplacements de la MRC de l'entreprise Medsup Canada afin de permettre la récupération des masques médicaux dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC pour un montant de 3 500 \$, incluant les frais de livraison et taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.4 ACHAT ET INSTALLATION D’AFFICHAGE POUR L’AJOUT DE POINTS DE DÉPÔT DES APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES AUX ÉCOCENTRES À SAINT-ZOTIQUE ET À RIGAUD PAR ST-CLET DESIGN AU MONTANT DE 1 082 \$ AVANT TAXES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du programme de récupération et de valorisation des appareils réfrigérants contenant des halocarbures par GoRecycle, l'organisme reconnu par Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de procéder à l'ajout de deux nouveaux points de dépôt permanents pour les appareils réfrigérants contenant des halocarbures, soit aux écocentres à Saint-Zotique et à Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour l'affichage en fonction de l'ajout de la collecte de ces appareils;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'achat et l'installation d'affichage pour l'ajout de points de dépôt des appareils réfrigérants contenant des halocarbures aux écocentres à Saint-Zotique et à Rigaud par St-Clet Design d'un montant de 1 082 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.5 ACHAT DE 21 DRAPEAUX CHEZ TECNIMA VL INC. (5 DRAPEAUX DU QUÉBEC, 11 DRAPEAUX DE L'EMBLÈME HÉRALDIQUE ET 5 DRAPEAUX FIÈREMENT VAUDREUIL-SOULANGES) POUR LE PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 1 938,48 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les drapeaux en façade du bâtiment doivent être changés et que l'inventaire de drapeaux est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE les drapeaux doivent comporter un système antiroulement;

CONSIDÉRANT QUE Technima VL inc. est une entreprise montréalaise qui produit ses drapeaux au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été satisfaite dans le passé des commandes faites à l'entreprise;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser l'achat 21 drapeaux chez Tecnima VL inc. (5 drapeaux du Québec, 11 drapeaux de l'emblème héraldique et 5 drapeaux Fièrement Vaudreuil-Soulanges) pour le pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 1 938,48 \$ incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.1.3 FRAIS DE REPRÉSENTATION

5.1.3.1 RÉCLAMATION POUR LES FRAIS DE CELLULAIRE DE MADAME DANIELLE BÉLUSE : AUTORISATION DE PAIEMENT

CA 21-06-02-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement des frais de cellulaire à madame Danielle Béluse.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

5.2.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENT N° URB 300.26 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.26 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier la grille des usages et des normes C-404 et de modifier certains articles aux chapitres 4 et 5;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Règlement numéro URB 300.26 de la Ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro URB 300.26 de la Ville de Coteau-du-Lac et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro URB 300.26 de la Ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

5.2.1.2 VILLE DE PINCOURT - RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 779-02 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 779 afin d'assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Règlement numéro 779-02 de la Ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 779-02 de la Ville de Pincourt et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 779-02 de la Ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

5.2.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉSOLUTION N° 21-05-456 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 21-05-456 a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes, lot numéro 1 674 756, zone H1-347, pour un projet visant à autoriser la présence d'un usage multifamilial (H3), de même que le déplacement de l'aire de stationnement donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes vers la rue Villeneuve;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 21-05-456 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **approuve** la résolution numéro 21-05-456 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité de la résolution numéro 21-05-456 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

5.2.2 COURS D'EAU

5.2.2.1 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU GRAND MARAIS SUR LE LOT 3 767 794 : MANDAT AU TRAPPEUR STÉPHANE GIROUX POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Grand Marais près des sablières sur le lot 3 767 794 dans la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'**autoriser** l'équipe des cours d'eau à **mandater** le trappeur Stéphane Giroux pour le piégeage de castors d'un montant de 100 \$ par castor piégé en dehors de la saison de piégeage pour un montant maximum de 1 000 \$.

Proposition adoptée.

5.2.2.2 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU GRANDE LIGNE DE RIGAUD/CHEVRIER SUR LE LOT 3 608 991 À RIGAUD : MANDAT AU TRAPPEUR PATRICK ROZON POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Grande Ligne de Rigaud/Chevrier sur le lot 3 608 991 dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'**autoriser** l'équipe des cours d'eau à **mandater** le trappeur Patrick Rozon pour le piégeage de castors d'un montant de 100 \$/castor piégé en dehors de la saison de piégeage pour un montant maximum de 1 000 \$.

Proposition adoptée.

5.2.3 ENVIRONNEMENT

5.2.3.1 OCTROI D'UN MANDAT À L'HEURE À BLAIN JOYAL CHARBONNEAU POUR LA MISE À JOUR DES TABLEAUX DE BORD DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 875 \$, AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin de produire ce rapport de suivi des tableaux de bord personnalisés pour chaque municipalité liée à un fichier maître en vue de collecter l'information et les données auprès des 23 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces tableaux de bord nécessitent des ajustements annuels et que l'avancement des mesures des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être diffusé publiquement sur le site internet de la MRC et que l'outil Power BI est utilisé pour cette diffusion;



CONSIDÉRANT l'offre de service du fournisseur Blain Joyal Charbonneau pour les ajustements nécessaires des tableaux de bord et la diffusion des résultats;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'octroi d'un mandat à l'heure au coût de 175 \$/heure pour un maximum de 5 heures à Blain Joyal Charbonneau pour les ajustements nécessaires aux tableaux de bord des PGMR et la diffusion des résultats pour un montant maximal de 875 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

5.2.3.2 RÉALISATION D'UN PROJET PILOTE DE COMPACTION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION DANS LES CONTENEURS À L'ÉCOCENTRE À RIGAUD, PAR LES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE RIGAUD, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 4 290 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage et des quantités de matières reçues à l'écocentre à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, les coûts du transport de la matière de l'écocentre à Rigaud représentaient 92 000 \$, soit 39 % des coûts d'opération de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la compaction de la matière dans les conteneurs pourrait diminuer le nombre de transports et ainsi diminuer les coûts de transport;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la ville de Rigaud propose un service de compaction sur appel, incluant la machinerie et l'opérateur, selon le taux horaire de 110 \$/h du lundi au vendredi établi au Règlement # 365-01-2020 décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote de compaction dans les conteneurs permettrait d'évaluer le taux de compaction obtenu, l'impact sur le nombre et le coût du transport et la logistique opérationnelle;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser la réalisation d'un projet pilote de compaction des matériaux de construction, rénovation et démolition dans les conteneurs à l'écocentre à Rigaud, par les travaux publics de la Ville de Rigaud, selon un horaire déterminé entre la MRC et la Ville de Rigaud, pour un montant maximal de 4 290 \$.

Proposition adoptée.



5.2.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LICENCES ET DE SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE LOGICIEL ANTIDOTE AVEC DRUIDE INFORMATIQUE INC. AU MONTANT DE 574 \$ AVANT LES TAXES POUR L'USAGE DE L'APPLICATION PAR TOUS LES EMPLOYÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2021-2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise le logiciel Antidote depuis plusieurs années pour la correction grammaticale et l'aide à la rédaction en français;

CONSIDÉRANT QUE cette solution permet une économie de temps appréciable pour les employés de la MRC;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers le logiciel;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Antidote;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 120 00 414
- 02 130 00 414
- 02 220 00 414
- 02 320 00 414
- 02 400 00 414
- 02 460 00 414
- 02 610 00 414

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le renouvellement du contrat de licences et de soutien technique pour le logiciel Antidote avec Druide Informatique Inc. au montant de 574 \$ avant les taxes pour l'usage de l'application par tous les employés de la MRC pour l'année 2021-2022.

Proposition adoptée.

5.2.5 MAISON DU PATRIMOINE – OCTROI D'UN MANDAT AFIN DE POURSUIVRE DES TRAVAUX DE L'INVENTAIRE DÉTAILLÉ DU PATRIMOINE PAR MONSIEUR ÉTIENNE BOULANGER AU COÛT DE 6 000 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

Après discussion, des modifications sont demandées à la résolution et celle-ci est adoptée comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la Maison du patrimoine a pour mandat d'outiller les municipalités à maîtriser les connaissances et savoir-faire en matière de restauration des bâtiments à caractère patrimonial identifiés par l'inventaire du patrimoine bâti sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire du patrimoine bâti a permis d'isoler 65 types architecturaux différents, dont une vingtaine sont prédominants sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire détaillé du patrimoine sera produit à partir des caractéristiques observées et analysées du patrimoine résidentiel dans une optique actualisée de la restauration patrimoniale avec lequel les propriétaires et résidents veulent se projeter dans l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire détaillé du patrimoine nécessite la modélisation des typologies des bâtiments, de leurs façades et de leurs composantes : revêtements de toit, revêtements de murs, ornements, portes et fenêtres;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'octroyer un mandat à monsieur Étienne Boulanger afin de poursuivre les travaux de l'inventaire détaillé du patrimoine et d'autoriser une contribution financière de 6 000 \$ taxes incluses pour la réalisation de ces travaux.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.2.6 ASSEMBLÉE PUBLIQUE ET MESURES COVID 19 : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin informe les membres du conseil qu'à la suite d'une discussion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il serait possible de reprendre les séances du comité administratif et du conseil en présentiel à partir du 14 juin 2021 en respectant toutes les mesures sanitaires. Il mentionne aussi que le port du masque demeure toutefois obligatoire en tout temps sauf lors de la prise de parole pour faire une intervention politique.

Ce point sera apporté lors du conseil de juin pour une prise de décision.

5.2.7 BAIL ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES (CAVS) POUR LE 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'exigence précédente du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour que le bail entre le CAVS et la MRC pour l'occupation du bâtiment situé au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe soit de type emphytéotique, et la résolution CA 21-05-12-04 qui en découle;

CONSIDÉRANT que le MAMH a récemment accepté que le bail soit de type commercial, pourvu que le bail spécifie que le CAVS occupera 49 % ou moins de la superficie totale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que ce bail soit mis en place afin d'obtenir les subventions auprès du Fonds régions et ruralité (FRR);

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'abroger la résolution CA 21-05-12-04 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à **mandater** un professionnel pour la préparation du bail et à **signer** tous les documents en lien avec le mandat.

Proposition adoptée.

5.2.8 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a intenté devant la cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois un recours introductif d'instance visant à faire annuler la résolutio



numéro 21-02-03-04 adoptée le 3 février 2021 par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Guy-Lin Beaudoin, recommande de contester devant les tribunaux ce recours introductif d'instance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le directeur général, monsieur Guy-Lin Beaudoin, afin de prendre toutes les mesures jugées utiles et pertinentes pour soumettre un plaidoyer à la cour supérieure à l'encontre de ce recours;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de mandater le directeur général, monsieur Guy-Lin Beaudoin, afin de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de prendre toutes les mesures jugées utiles et pertinentes de contester ce remède devant la cour supérieure.

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 ANALYSE DU SERVICE 311 ET PISTE D'AMÉLIORATION : INFORMATION

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile présente l'analyse du service 311 et ses pistes d'amélioration.

Monsieur Babin conclut que le service du 311 satisfait les besoins des municipalités et contribue à réduire le nombre d'appels non urgents logés au service du 9-1-1. Il indique que la MRC est en mesure d'informer les municipalités sur le nombre et la nature des appels logés au service 311.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.



10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

10.3.1 AJOUT DE POINTS DE DÉPÔT AUX ÉCOCENTRES À SAINT-ZOTIQUE ET À RIGAUD POUR LES APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC GORECYCLE, POUR LES SERVICES SANS FRAIS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE RECYCLAGE DES APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES PROVENANT DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT le Plan d'action régional de réduction des émissions des gaz à effet de serre 2020-2026 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a modifié le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises pour soumettre les producteurs de gros appareils électroménagers au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du programme de récupération et de valorisation des appareils réfrigérants contenant des halocarbures par GoRecycle, l'organisme reconnu par Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le transport et le recyclage des appareils contenant des halocarbures sont financés par GoRecycle depuis le 1er avril 2021, dont le service est offert gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'espace est disponible aux écocentres situés à Saint-Zotique et à Rigaud;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 6 mai 2021;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'ajout de deux nouveaux points de dépôt permanents pour les appareils réfrigérants contenant des halocarbures, soit aux écocentres à Saint-Zotique et à Rigaud;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** l'entente avec GoRecycle pour les services sans frais de collecte, de transport et de recyclage des appareils réfrigérants contenant des halocarbures provenant du Réseau des écocentres.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE



Les avis de conformité ont été traités aux points 5.2.1.1, 5.2.1.2 et 5.2.1.3.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOLE PRIMAIRE LES CÈDRES - DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – OBSERVATIONS SUR L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - DOSSIER 430 302 ET DEMANDE D'UNE RENCONTRE PUBLIQUE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par sa résolution numéro 20-11-25-39, adoptée le 25 novembre 2020, a autorisé le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ d'une superficie d'environ 3,85 ha, correspondant à une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour permettre l'implantation d'une école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres aux termes de la résolution numéro 2020-11-395, a mandaté la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de cette demande d'exclusion, la Commission a émis au dossier 430 302, le 19 mai 2021, un compte rendu de la demande et orientation préliminaire qui soulève des éléments de doute sur la justification du rejet de certains terrains potentiels analysés dans le cadre du rapport argumentaire de la demanderesse soulevant une proposition de refus pour les considérations énoncées aux pages 9 à 11 de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission reconnaît que le document argumentaire sur la demande d'exclusion expose bien l'enjeu lié au manque de places dans les établissements scolaires basés sur les critères du Centre de service scolaire des Trois-Lacs pour la Municipalité et la région et énonce les objectifs et orientations inscrits au SADR et au plan d'urbanisme » et que la MRC a rempli ses obligations en vertu de l'article 65.1 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission estime que la partie du lot 2 047 948 proposé pour l'implantation de l'école primaire dans le rapport argumentaire relatif à la demande d'exclusion « n'est pas celle de moindre impact sur l'agriculture »;

CONSIDÉRANT QUE les éléments à la base du refus de la Commission contenus à l'orientation préliminaire nécessitent une démonstration plus élaborer afin d'expliquer les contraintes des terrains autrement identifiés comme intéressants par la Commission, plus spécifiquement les lots 4 027 361, 4 027 362, 2 047 347, 2 047 348, 2 048 290 et les lots 4 964 457 et 5 871 162;

CONSIDÉRANT QUE les observations supplémentaires relatives aux contraintes touchant les lots mentionnés permettront de démontrer à la Commission que la partie de lot 2 047 948 retenue pour la demande d'exclusion est le seul site peuvent permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de produire des observations supplémentaires visant à préciser les contraintes à l'implantation d'une école sur les terrains identifiés potentiels par la CPTAQ et ainsi formuler des recommandations à soumettre à la Commission dans le cadre du dossier 43032 pour permettant de justifier une nouvelle orientation préliminaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que des observations supplémentaires visant à clarifier les contraintes affectant les terrains alternatifs et autres arguments indiqués au compte rendu sur l'orientation préliminaire relatifs à l'implantation d'une école primaire soient soumises à la Commission dans les délais impartis.

que la MRC **demande** une rencontre publique auprès de la Commission avec la participation de la Municipalité des Cèdres



Proposition adoptée.

11.4 CONSULTATION CIBLÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES - DÉPÔT DES RÉPONSES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT : ORIENTATION ET DÉCISION

Le préfet revient sur les discussions avec un conseiller politique du Cabinet du ministre des Transports. Le ministère demande de retirer notre demande d'audience ciblée auprès du ministre responsable de l'environnement et que le conseil extraordinaire prévu le vendredi 4 juin portera sur ce sujet.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de notre demande d'audience publique auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le dossier de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes,

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a donné un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour une consultation ciblée;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser la MRC à **participer** à l'audience ciblée et à **déposer** les documents pertinents sur la possibilité d'intégrer un mode de transport collectif sur rail à la structure du pont et l'intégration de la piste polyvalente proposée au réseau cyclable interrégional existant.

Proposition adoptée.

11.5 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : FORMATION SUR LE CADRE LÉGISLATIF POUR LES MAIRES ET LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX « QUELLES LIMITES POUR LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS » AU COÛT DE 500 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH), les MRC doivent réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur l'ensemble de leur territoire et que celui-ci doit être soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifiera des milieux humides et hydriques pour la conservation et que ceux-ci devront ensuite être intégrés au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut s'entourer de professionnels expérimentés et crédibles pour l'accompagner dans l'élaboration du PRMHH;

CONSIDÉRANT les nombreuses interrogations soulevées par le conseil de la MRC, les directeurs généraux et professionnels des municipalités de la MRC quant au cadre juridique applicable à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRMHH;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de M^e Jean-François Girard et de M^e Prunelle Thibault-Bédard d'offrir la formation « Plans régionaux des milieux humides et hydriques : Quelles limites pour les pouvoirs des municipalités ? » aux mairesses et maires et aux directrices générales et directeurs généraux des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette formation présentera le cadre juridique applicable à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRMHH, les limites des municipalités de limiter les usages, la notion d'expropriation déguisée, les enjeux de valeur foncière ainsi que des exemples jurisprudentiels;



CONSIDÉRANT QUE le montant de cette offre de services professionnels est d'un montant maximal de 500 \$ plus taxes;
CONSIDÉRANT QUE ce montant est disponible au poste budgétaire 02 610 07 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer un contrat avec M^e Jean-François Girard et de M^e Prunelle Thibault Bédard pour offrir la formation « Plans régionaux des milieux humides et hydriques : Quelles limites pour les pouvoirs des municipalités » aux mairesses et maires et aux directrices générales et directeurs généraux des municipalités de la MRC pour un montant maximal de 500 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.2.1 RECONNAISSANCE DU CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES À TITRE DE CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES (CRP) : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Centre Prénatal et Jeunes Familles (CPJF) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'être un milieu de vie accueillant et bienveillant qui accompagne et outille les personnes qui souhaitent être parents, les parents et les enfants en leur offrant une diversité de ressources, de services et d'activités afin de mieux grandir ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le CPJF offre des services sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges en périnatalité aux parents et futurs parents afin de les préparer, de les accompagner et de les soutenir dans les différentes transitions et adaptations particulières à chacune des périodes que sont la préconception, la grossesse, la naissance et jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services contribue à la réalisation de l'objectif de favoriser le développement global de l'enfant ainsi que les transitions scolaires de la naissance à la vie adulte, lequel figure dans la Politique de développement social durable de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec (RCRPQ) a pour mission la consolidation et le développement des CRP sur tout le territoire du Québec et qu'il rassemble les CRP, les mobilise, les soutient et fait la promotion de leur utilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Prénatal et Jeunes Familles souhaite obtenir la reconnaissance de CRP pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges auprès du RCRPQ afin de soutenir le développement de ses services en périnatalité;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-06-02-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'appuyer la demande de reconnaissance du Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de Centre de ressources périnatales pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges auprès du RCRPQ.



Proposition adoptée.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Jean-Yves Poirier annonce l'importante subvention de 4,5M\$ pour la réfection du Centre Sportif Soulanges des gouvernements provincial et fédéral. Toute la population de Soulanges pourra profiter de ces installations.

Monsieur Jean-Yves Poirier remercie les municipalités pour leur soutien ainsi qu'aux députées madame Marilyn Picard, députée de Soulanges et madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît pour l'aboutissement de cette subvention.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, veuillez les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-06-02-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**

APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que la séance **soit levée** à 14 h 50.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier